



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2014

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 28 avril 2014, à 20h00, à la salle OTAVELA. Convocation par un tous ménages (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 16 du 18 avril 2014.

### **T r a c t a n d a :**

1. Approbation du PV de l'assemblée du 9 décembre 2013
2. Comptes 2013
  - 2.1. Présentation
  - 2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
  - 2.3. Approbation
3. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella

Scrutateurs : MM. Pierre Gingins et Paul Brodard

Membres présents : 30 personnes (y compris le conseil communal)

A 20h00, M. Castella ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. L'assemblée sera exclusivement consacrée aux comptes 2013.

La convocation s'est faite selon la procédure : insertion dans la FO, pilier public, site internet et l'Echo. L'assemblée peut donc délibérer valablement. Aucune remarque n'est faite sur le tractanda.

#### *1. Approbation du PV de l'assemblée du 9 décembre 2013*

M. Castella précise que le PV était consultable à l'administration ainsi que sur le site internet. Cependant, pour ce dernier, un problème de lien étant intervenu, le PV n'était consultable qu'une semaine avant.

**Le procès-verbal est accepté à mainlevée et à l'unanimité.**



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2014

### 2. Comptes 2013 :

Les comptes étaient également consultables à l'administration communale, dix jours avant l'assemblée.

#### 2.1. Présentation :

M. Castella passe en revue les comptes de fonctionnement.

0. Administration : aucune remarque
1. Ordre public :

**M. Bernard Bapst** précise que les sapeurs-pompiers ont été équipés en nouveau matériel (bottes et pantalons) pour environ Fr. 7'000.-. Les sapeurs suivent des cours de formation de manière régulière.

Un amortissement de Fr. 5'000.- a été comptabilisé sur les véhicules pompiers. Il avait malheureusement été oublié au budget.

Un prélèvement à la réserve de Fr. 67'200.- a été effectué pour financer les abris PC. Ce fonds est maintenant à zéro car le financement des places a été repris par l'Etat.

**M. Pascal Morel** remarque que des soldes pour intervention ont été payées alors que rien n'a été facturé. Qu'en est-il ?

**Mme Chantal Pasquier** : les facturations concernaient la commune de Corbières et font donc partie du compte 140.452.0 Participations reçues d'autres communes.

#### 2. Enseignement et formation :

**Mme Murielle Jatton** précise que les comptes concernant l'école enfantine sont supérieurs à ceux mentionnés dans le budget. La raison : il a fallu équiper une 2<sup>ème</sup> salle d'EE (ordinateurs, mobilier, vestiaire, etc.).

De plus, avec Harmos, le matériel d'enseignement a considérablement changé et il a fallu adapter notre matériel.

**M. Jean-Marie Castella** précise qu'actuellement la répartition des coûts se fait de la manière suivante : 35% à charge de l'Etat et 65% à charges des communes. Mais avec la nouvelle loi sur les écoles, la répartition sera 50-50%. De plus, les transports scolaires ne seront plus pris en charge par l'Etat et seront donc entièrement à charge des communes.

**M. Pierre Gingins** : ce qui veut dire que le montant de Fr. 43'355.80 présent dans le compte 211.451.0 ne sera plus existant.

**M. Jean-Marie Castella** : c'est exact. Nous espérons que les communes seront compensées d'une autre manière pour cette nouvelle dépense.

**Mme Jacqueline Brodard** : la nouvelle loi a déjà été présentée en 1<sup>ère</sup> lecture au Grand Conseil. Une 2<sup>ème</sup> lecture aura encore lieu.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2014

**Mme Nathalie Bartolucci** : le transport vers le CO est-il également pris en charge par les communes ?

**M. Jean-Marie Castella** : oui, le CO fournit à chaque élève un abonnement pour toute la Gruyère. Les coûts sont ensuite répartis entre les communes sur la base d'un pot commun.

Le syndic présente à l'assemblée un tableau représentant les travaux effectués pour la rénovation du bâtiment de l'école en 2013, soit un total de Fr. 43'157.-. Le compte de fonctionnement supporte Fr. 20'334.- et le compte d'investissement Fr. 22'823.-.

La commune a été avertie très tardivement du choix de la répartition des classes. C'est pourquoi, au budget, tous les éléments n'étaient pas pris en compte (ouverture d'une 2<sup>ème</sup> salle de classe EE par ex.).

### 3. Culte, culture et loisirs :

**M. Jean-Luc Probst** : le conseil a décidé de faire le marquage de la place de sports malgré que rien n'avait été prévu au budget (Fr. 5'780.25).

### 4. Santé :

Aucune remarque.

### 5. Affaires sociales :

Aucune remarque.

### 6. Routes et chemins :

**M. Jean-Luc Probst** relève que l'hiver 2012-2013 a été long et rude d'où le dépassement des postes liés au déneigement.

**Mme Marlène Piqueret** : êtes-vous contents de votre choix de ne plus sabler les routes mais de les saler ?

**M. Jean-Luc Probst** : oui, tout à fait. Les routes restent propres ainsi que les canalisations. Les vélos ne risquent plus de glisser sur le gravier.

### 7. Eau, environnement, aménagement :

**M. Jean-Luc Probst** : notre fontainier a suivi une formation, ce qui justifie la dépense de Fr. 2'841.20 sous le compte 700.318.4.

**M. Jean-Marie Castella** saisie l'occasion pour remercier le fontainier qui maîtrise parfaitement son sujet et gère l'ensemble du réseau d'eau entre Hauteville – Corbières – Botterens.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2014

**M. Serge Delessert** : nous avons accepté un budget de Fr. 80'000.- il y a quelques années pour des sondages au Tavalet. Qu'en est-il aujourd'hui ?

**M. Jean-Marie Castella** informe l'assemblée que ce sujet sera discuté dans la partie « investissements ». Cependant, il tient à informer les personnes présentes du fait suivant :

Un citoyen d'Hauteville a dénoncé à la presse l'existence au Ruz d'une décharge non autorisée pour déchets verts. Rapidement, un collaborateur du Service de l'environnement est venu voir sur place. Selon ce dernier, la situation n'est pas grave mais reste toutefois illégale au regard de la loi. Une autre solution doit être très rapidement trouvée.

Le Conseil communal trouve regrettable que ce citoyen, dont il ne connaît pas le nom, n'ait pas d'abord contacté la commune. Une telle dénonciation rendue publique donne une image négative de la commune et constitue une sanction envers les conseillers communaux.

**M. Serge Andrey** : est-ce que cette situation pourrait faire avancer le projet de déchetterie verte à Cheseau-Levrat ?

**M. Jean-Marie Castella** a informé M. Gendre du Sen de la situation (notre projet bloqué de déchetterie verte à Cheseau-Levrat). Ce dernier essaiera de faire le nécessaire pour que les choses avancent plus vite dans les services de l'Etat.

Afin de débloquent le dossier, le Conseil communal a même approché le l'exécutif de Corbières en vue d'élaborer un projet de déchetterie intercommunale. Le SeCA, qui semble totalement submergé de travail, a reporté le rendez-vous. Le conseil communal déplore son attitude et son manque de collaboration.

Pour l'instant, le Conseil communal attend la décision formelle du Sen qui très certainement exigera l'évacuation de la décharge. En attendant de trouver une autre solution définitive, des bennes seront mises en place au Ruz et la population sera informée par tous ménages.

### 8. Agriculture, forêts et tourisme :

Aucune remarque.

### 9. Finances, impôts et immeubles :

943.314.0 – entretien et rénovation bâtiment : Fr. 5'822.55 concernent la rénovation d'une chambre indépendante d'un appartement du bâtiment des Branches.

**M. Pierre Gingins** : est-ce que cette chambre fait partie de la location ?

**M. Jean-Marie Castella** : oui, cette chambre est comprise dans la surface louée. Jusqu'à ce jour, elle était utilisée comme débarras et n'a donc pas fait l'objet d'un rafraîchissement depuis longtemps. La locataire envisage maintenant une autre utilisation pour cette chambre. Une rénovation s'imposait.

Les comptes de fonctionnement montrent un bénéfice de Fr. 19'781.95 ; mais le bénéfice réel (sans amortissement supplémentaire) est en fait de Fr. 74'600.-.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2014

### *Comptes d'investissements :*

620.501.0 : Aménagement des routes et trottoirs : Fr. 15'425.30 : le solde des travaux sera réalisé en 2014 (traitement des fissures).

620.506.0 : Achat de véhicules et de machines : Fr. 24'747.95 : il s'agit d'un véhicule édilitaire pour notre employé communal.

720.503.0 : Déchetterie verte : Fr. 15'260.70 : il s'agit des frais d'étude des ingénieurs et de l'urbaniste.

750.501.1 : endiguements ruisseaux : Fr. 81'794.45 : Un barrage prévu dans le budget 2013 sera en fait réalisé dans une 2<sup>ème</sup> étape en 2014.

780.501.0 : Investigation technique (décharge) : Fr. 79'336.50 : sur ce montant des subventions pourront être obtenues par la commune.

**M. Serge Delessert** : peut-on connaître le résultat de cette étude ?

**M. Jean-Luc Probst** : ce rapport a été envoyé tout récemment à la commune. Le Conseil communal n'a pas encore eu le temps de l'étudier.

942.503.1 : Rénovation fermes et chalets : Fr. 30125.- : il s'agit principalement de travaux effectués au chalet du Gros l'Essert. D'autres travaux sont encore planifiés pour ce même chalet.

942.600.0 : Vente de terrain : Fr. 40'000.- : il s'agit d'un acompte sur le terrain Chemin de l'Ecole. Le solde sera versé prochainement.

945.503.0 : Aménagement local : Fr. 4'119.75 : il s'agit de l'aménagement du local édilitaire.

Le résultat du compte des investissements montre un excédent de charges de Fr. 208'598.10.

Le bilan est présenté à l'assemblée et commenté par le syndic.

2.2. Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision :

M. Perrotti fait la lecture du rapport de la Commission Financière qui demande d'approuver les comptes 2013.

Le Conseil communal remercie la Commission pour son travail.

2.3. Approbation :

Le Conseil communal ne vote pas les comptes.

**Vote : accepté à l'unanimité et à mainlevée.**



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2014

### 3. Informations et divers :

#### **Sécurité passage piétons centre village :**

**M. Jean-Luc Probst :** lors de la dernière assemblée, les citoyens avaient demandé au Conseil communal de faire une étude pour aménager un passage sous la route au centre du village. Le conseiller présente au beamer un plan établi par un bureau d'ingénieurs. Cette variante est chiffrée à Fr. 610'000.-.

Le Conseil communal n'a pris encore aucune décision sur ce projet. Il doit encore être analysé.

On peut se demander si les enfants prendront réellement la peine d'emprunter le passage sous voie.

D'autres problèmes surgiront encore : terrain sur autrui, cheminement complet à revoir en amont de la route cantonale, chaise roulante (66 mètres nécessaires pour respecter la pente).

Ce sujet sera rediscuté en assemblée.

#### **Pompiers :**

**M. Bernard Bapst** informe l'assemblée que le 5 avril dernier a eu lieu une inspection générale du corps des sapeurs-pompiers sous la direction de M. Nicolas Scheuch, commandant du feu. Le rapport est très positif : une moyenne de 5.75 sur 6. Les véhicules fonctionnent bien. Le Conseil communal est très content du résultat mais relève néanmoins le peu de participants à cette inspection. Un grand bravo à tous les sapeurs présents pour leur magnifique engagement !

**M. Raphaël Rolle :** à qui appartiennent les véhicules ?

**M. Bernard Bapst :** les véhicules ainsi que le matériel sont propriété des deux communes.

**Mme Alexandra Sottas :** le matériel à disposition répond aux normes actuelles. Nous devons acheter encore quelques pantalons.

**M. Bernard Bapst** précise également que le préfet de la Gruyère a mis sur pied un groupe de travail pour fusionner les corps des sapeurs-pompiers. Mme Sottas en fait partie. L'idée est de faire un seul corps pour la rive droite.

#### **Sentier du Lac :**

**Mme Jacqueline Brodard** informe l'assemblée que l'inauguration du sentier du lac aura lieu le 14 juin prochain. Tout sera prêt pour cette date (panneaux). La partie officielle aura lieu à Corbières.

**M. Pierre Gingins :** que s'est-il passé avec les barrières ?

**Mme Jacqueline Brodard :** effectivement des barrières ont été enlevées ; on suppose qu'il s'agit de personnes qui veulent circuler avec des VTT sur le sentier. Ces derniers ne sont pas autorisés, comme les chevaux d'ailleurs. Les chiens doivent être tenus en laisse.



## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2014

### **Accueil extrascolaire :**

**M. Jean-Marie Castella** rappelle que la commune met en place un accueil extrascolaire. Le nom a été choisi par les enfants : *La Marmite des écoliers*.

*La discussion est ouverte pour d'autres questions :*

**M. Pierre Gingins** : où en est la vente du Mont Mafré ? Qu'en est-il du chauffage du complexe communal (problème avec les copeaux) ?

**M. Jean-Marie Castella** : le Conseil communal a prévu de s'en occuper au printemps. Un dossier sera préparé pour les intéressés.

**M. Nicolas Chassot** : depuis que la maison Schmid est intervenue et a changé une pièce électronique, tout est réglé au niveau du chauffage. Un problème de fumée dans le local a également dû être réglé.

Comme la parole n'est plus demandée, le syndic clôt l'assemblée à 21h45. Une verrée est offerte à la population.

Au nom de l'assemblée communale

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Jean-Marie Castella<br>syndic | Chantal Morel<br>secrétaire |
|-------------------------------|-----------------------------|